

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 10 AOUT 2016

SALARY CAP

DECISION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA DNACG

A l'issue du contrôle réalisé par le cabinet Deloitte relatif au respect du Salary Cap par l'ensemble des clubs de TOP 14 lors de la saison 2014/2015, le Bureau de la LNR a saisi le 28 juin 2016 le Conseil Supérieur de la DNACG du dossier du RC Toulonnais.

Après audition du Club le 19 juillet, le Conseil Supérieur de la DNACG a constaté un dépassement du Salary Cap autorisé pour la saison 2014/2015 et a décidé en conséquence de prononcer à l'encontre du RC Toulonnais une amende de 100 000 euros.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'appel financière de la FFR.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

